

EC

# DELIBERATION N° D2026\_01

## C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 09 mars 2026, à 19 h 00, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE.

**Présents** : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Christiane DAUNIS, Fabienne BINET et Mireille BELLEVILLE.  
Messieurs Eric CHASSAGNE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

**Absents** : Madame Christine FARAGLIA.

Date de convocation : 20 février 2026  
Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 8

Madame Fabienne BINET a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Budget du C.C.A.S. - Approbation du Compte Financier Unique 2025.**

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu la demande d'adoption du Compte Financier Unique de la commune de Marcellaz-Albanais auprès de la Direction Générale des Finances Publiques pour l'ensemble des budgets (principal et annexes) dès l'année 2025 ;
- Vu l'acceptation de la DGFIP ;
- Vu le CFU du budget annexe du C.C.A.S ;
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant les éléments susvisés ;

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**  
**Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025**

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	7 060,49	7 060,49
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	7 120,00	7 120,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	12 676,00	12 676,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	8 302,89	8 302,89
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-1 182,89	-1 182,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	5 615,51	5 615,51
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	4 432,62	4 432,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	4 432,62	4 432,62

Le Président se retire au moment du vote.

EC


**LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Eric CHASSAGNE**

**La secrétaire de séance,  
Fabienne BINET**



Acte certifié exécutoire le : **10 MARS 2026**  
Télétransmis en préfecture le : ... **10 MARS 2026**  
Mis en ligne sur le site internet communal le : **10 MARS 2026**

80

# DELIBERATION N° D2026\_02

## C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 09 mars 2026, à 19 h 00, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE.

**Présents** : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Christiane DAUNIS, Fabienne BINET et Mireille BELLEVILLE.  
Messieurs Eric CHASSAGNE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

**Absents** : Madame Christine FARAGLIA.

Date de convocation : 20 février 2026  
Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 8

Madame Fabienne BINET a été nommée secrétaire de séance.

**Objet** : Budget du C.C.A.S. - Affectation de l'excédent 2025.

Madame Annie TISSOT, Vice-présidente, expose aux membres du C.C.A.S. que le Compte Financier Unique 2025 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 4 432,62€ et qu'il convient de statuer de son affectation définitive.

### LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter l'excédent 2025 de la section de fonctionnement du budget du C.C.A.S. comme suit :

⇒ Article 002 – report en section de fonctionnement : **4 432,62 €**

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Président,  
Eric CHASSAGNE

La secrétaire de séance,  
Fabienne BINET



Acte certifié exécutoire le : 10 MARS 2026  
Télétransmis en préfecture le : 10 MARS 2026  
Mis en ligne sur le site internet communal le 10 MARS 2026

FCC

# DELIBERATION N°D2026\_03

## C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 09 mars 2026, à 19 h 00, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE.

**Présents** : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Christiane DAUNIS, Fabienne BINET et Mireille BELLEVILLE.  
Messieurs Eric CHASSAGNE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

**Absents** : Madame Christine FARAGLIA.

Date de convocation : 20 février 2026  
Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 8

Madame Fabienne BINET a été nommée secrétaire de séance.

**Objet** : Subvention 2026 - Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien.

Madame Annie TISSOT, vice-présidente, informe les membres du C.C.A.S d'une demande de subvention de la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien, sise à Annecy (74) 23 avenue de Loverchy.

Cet organisme, chargé de l'accompagnement des jeunes en matière d'emploi, d'insertion et de formation assure le suivi de personnes de moins de 26 ans. La subvention sera versée pour 13 jeunes de la Commune de Marcellaz-Albanais qui apparaissent sur la liste de 2024.

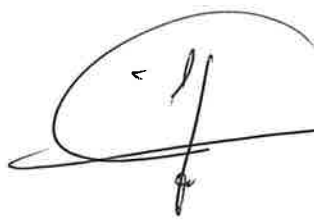

### LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité d'attribuer, pour l'année 2026, une subvention de 650.00€ pour la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien.
- **DIT**, que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026, chapitre 65, article 65748.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Président,  
Eric CHASSAGNE

La secrétaire de séance,  
Fabienne BINET



Acte certifié exécutoire le : 10 MARS 2026  
Télétransmis en préfecture le : 10 MARS 2026  
Mis en ligne sur le site internet communal le 10 MARS 2026

# DELIBERATION N° D2026\_04

## C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 09 mars 2026, à 19 h 00, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE.

**Présents** : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Christiane DAUNIS, Fabienne BINET et Mireille BELLEVILLE.  
Messieurs Eric CHASSAGNE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

**Absents** : Madame Christine FARAGLIA.

Date de convocation : 20 février 2026  
Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 8

Madame Fabienne BINET a été nommée secrétaire de séance.

### **Objet : Subvention 2026 - Protection civile**

Madame Annie TISSOT, vice-présidente, informe les membres du C.C.A.S d'une demande de subvention destinée à la Protection Civile de Haute-Savoie. Il est rappelé que cette association réalise des missions de dispositifs prévisionnels de secours, des formations de secourisme ainsi que des aides aux sinistrés de catastrophes.

### **LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :**

- **ACCEPTE**, à l'unanimité d'attribuer, pour l'année 2026, une subvention de 50.00 € pour la protection civile.
- **DIT**, que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026, chapitre 65, article 65748.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Président,  
Eric CHASSAGNE

La secrétaire de séance,  
Fabienne BINET



Acte certifié exécutoire le : **10 MARS 2026**  
Télétransmis en préfecture le : **10 MARS 2026**  
Mis en ligne sur le site internet communal le **10 MARS 2026**

# DELIBERATION N°D2026\_05

## C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 09 mars 2026, à 19 h 00, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE.

**Présents** : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Christiane DAUNIS, Fabienne BINET et Mireille BELLEVILLE.  
Messieurs Eric CHASSAGNE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

**Absents** : Madame Christine FARAGLIA.

Date de convocation : 20 février 2026  
Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 8

Madame Fabienne BINET a été nommée secrétaire de séance.

**Objet** : Convention de participation financière à l'épicerie sociale de Rumilly.

Madame Annie TISSOT, vice-présidente, rappelle que par délibération du 14 avril 2025, une convention de partenariat a été signée pour l'année 2025, entre le C.C.A.S de Rumilly et d'autres communes de l'Albanais.

Il a été décidé d'accorder une participation financière de 0.50 € par habitant pour soutenir l'épicerie sociale partenariale sur la commune de Rumilly.

Pour l'année 2026, il est proposé de reconduire la convention, avec une participation financière à hauteur de 0.50 € par habitant.

### LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Président du C.C.A.S, à signer la convention de partenariat et d'accorder une participation financière de 0.50 € par habitant pour soutenir l'épicerie sociale à Rumilly soit un montant total de 1 029.00€.
- **DIT**, que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026, chapitre 65, article 65738.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Eric CHASSAGNE**

**La secrétaire de séance,  
Fabienne BINET**





Acte certifié exécutoire le : 10 MARS 2026  
Télétransmis en préfecture le : 10 MARS 2026  
Mis en ligne sur le site internet communal le : 10 MARS 2026

# DELIBERATION N°D2026\_06

## C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 09 mars 2026, à 19 h 00, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE.

**Présents** : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Christiane DAUNIS, Fabienne BINET et Mireille BELLEVILLE.  
Messieurs Eric CHASSAGNE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

**Absents** : Madame Christine FARAGLIA.

Date de convocation : 20 février 2026  
Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 8

Madame Fabienne BINET a été nommée secrétaire de séance.

**Objet** : Subvention 2026 - Banque alimentaire de Haute-Savoie.

Madame Annie TISSOT, vice-présidente, informe les membres du C.C.A.S d'une demande d'aide financière, émanant de la banque alimentaire de Haute-Savoie, organisme luttant contre la pauvreté dans le département.

### LES MEMBRES DU C.C.A.S, APRES AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTÉ**, à l'unanimité d'attribuer, pour l'année 2026, une subvention de 0.15 € par habitant soit 310,00€.
- **DIT**, que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026, chapitre 65, article 65748.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Président,  
Eric CHASSAGNE

La secrétaire de séance,  
Fabienne BINET





Acte certifié exécutoire le : **10 MARS 2026**  
Télétransmis en préfecture le : ... **10 MARS 2026**  
Mis en ligne sur le site internet communal le : **10 MARS 2026**

# DELIBERATION N°D2026\_07

## C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 09 mars 2026, à 19 h 00, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE.

**Présents** : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Christiane DAUNIS, Fabienne BINET et Mireille BELLEVILLE.  
Messieurs Eric CHASSAGNE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

**Absents** : Madame Christine FARAGLIA.

Date de convocation : 20 février 2026  
Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 8

Madame Fabienne BINET a été nommée secrétaire de séance.

### **Objet : Subvention 2026 – Association LOCOMOTIVE.**

Madame Annie TISSOT, vice-présidente, informe les membres du C.C.A.S d'une demande de subvention destinée à l'association Locomotive au CHU de Grenoble.

Il est rappelé que cette association accompagne les enfants atteints de leucémie ou de cancer et leur famille tout au long de la maladie et des traitements, un accompagnement qui débute à l'hôpital et se poursuit après la sortie de l'enfant.

### **LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :**

- **ACCEPTE**, à l'unanimité d'attribuer, pour l'année 2026, une subvention de 50.00 € pour l'association LOCOMOTIVE.
- **DIT**, que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026, chapitre 65, article 65748.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Président,  
Eric CHASSAGNE



La secrétaire de séance,  
Fabienne BINET



Acte certifié exécutoire le : **10 MARS 2026**  
Télétransmis en préfecture le : ... **10 MARS 2026**  
Mis en ligne sur le site internet communal le : **10 MARS 2026**

E2

# DELIBERATION N°D2026\_08

## C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 09 mars 2026, à 19 h 00, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE.

**Présents** : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Christiane DAUNIS, Fabienne BINET et Mireille BELLEVILLE.  
Messieurs Eric CHASSAGNE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

**Absents** : Madame Christine FARAGLIA.

Date de convocation : 20 février 2026  
Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 8

Madame Fabienne BINET a été nommée secrétaire de séance.

**Objet** : Subvention 2026 - CFA Maison familiale et rurale de Vulbens.

Madame Annie TISSOT, vice-présidente, informe les membres du C.C.A.S d'une demande de subvention destinée au Centre de formation d'apprentis de la maison familiale et rurale de Vulbens. Il est rappelé que ce centre accueille des élèves dans des formations professionnelles telles que CAP, BAC pro et BTS.

Un élève de Marcellaz-Albanais est scolarisé dans cette maison familiale.


### LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité d'attribuer, pour l'année 2026, une subvention de 50.00 € pour le CFA Maison familiale de Vulbens.
- **DIT**, que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026, chapitre 65, article 65748.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Président,  
Eric CHASSAGNE

La secrétaire de séance,  
Fabienne BINET



Acte certifié exécutoire le : 10 MARS 2026  
Télétransmis en préfecture le : 10 MARS 2026  
Mis en ligne sur le site internet communal le 10 MARS 2026

ec

# DELIBERATION N°D2026\_09

## C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 09 mars 2026, à 19 h 00, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE.

**Présents** : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Christiane DAUNIS, Fabienne BINET et Mireille BELLEVILLE.  
Messieurs Eric CHASSAGNE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

**Absents** : Madame Christine FARAGLIA.

Date de convocation : 20 février 2026  
Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 8

Madame Fabienne BINET a été nommée secrétaire de séance.

**Objet** : Subvention 2026 - Association France Alzheimer Haute-Savoie.

Madame Annie TISSOT, vice-présidente, informe les membres du C.C.A.S d'une demande de subvention émanant de l'association France Alzheimer. Il est rappelé que cette association soutient les personnes malades, les aidants et les familles durant toutes les étapes de la maladie en leur proposant des dispositifs de soutien adapté.

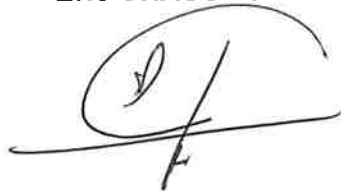
### LES MEMBRES DU C.C.A.S, APRES AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité d'attribuer, pour l'année 2026, une subvention de 50.00 € pour l'association France Alzheimer.
- **DIT**, que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026, chapitre 65, article 65748.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Président,  
Eric CHASSAGNE

La secrétaire de séance,  
Fabienne BINET



Acte certifié exécutoire le : 10 MARS 2026  
Télétransmis en préfecture le : 10 MARS 2026  
Mis en ligne sur le site internet communal le : 10 MARS 2026

# DELIBERATION N°D2026\_10

## C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 09 mars 2026, à 19 h 00, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE.

**Présents** : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Christiane DAUNIS, Fabienne BINET et Mireille BELLEVILLE.  
Messieurs Eric CHASSAGNE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

**Absents** : Madame Christine FARAGLIA.

Date de convocation : 20 février 2026  
Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 8

Madame Fabienne BINET a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Subvention 2026 - CFA Maison familiale et rurale de Mozas.**

Madame Annie TISSOT, vice-présidente, informe les membres du C.C.A.S d'une demande de subvention destinée au centre de formation d'apprentis de la maison familiale et rurale de Mozas à Bourgoin Jallieu. Il est rappelé que ce centre accueille des élèves dans des formations professionnelles telles que CAP, BAC pro et Bac+2.  
Un élève de Marcellaz-Albanais est scolarisé dans cette maison familiale.

### LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité d'attribuer, pour l'année 2026, une subvention de 50.00 € pour le CFA Maison familiale de Mozas.
- **DIT**, que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026, chapitre 65, article 65748.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Président,  
Eric CHASSAGNE

La secrétaire de séance,  
Fabienne BINET



Acte certifié exécutoire le : 10 MARS 2026  
Télétransmis en préfecture le : 10 MARS 2026  
Mis en ligne sur le site internet communal le : 10 MARS 2026

# DELIBERATION N° D2026\_11

## C.C.A.S. de MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 09 mars 2026, à 19 h 00, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE.

**Présents** : Mesdames Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Christiane DAUNIS, Fabienne BINET et Mireille BELLEVILLE.  
Messieurs Eric CHASSAGNE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

**Absents** : Madame Christine FARAGLIA.

Date de convocation : 20 février 2026  
Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 8

Madame Fabienne BINET a été nommée secrétaire de séance.

**Objet** : Budget du C.C.A.S. – Vote Budget Primitif 2026.

Après avoir pris connaissance de la proposition du Budget primitif 2026 du C.C.A.S.

### LES MEMBRES DU C.C.A.S., APRES AVOIR DELIBERE :

➤ **Vote** à l'unanimité, ce même budget comme suit :



**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

**12 990.00 €**

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Eric CHASSAGNE**

**La secrétaire de séance,  
Fabienne BINET**

Acte certifié exécutoire le : **10 MARS 2026**  
Télétransmis en préfecture le : **10 MARS 2026**  
Mis en ligne sur le site internet communal le : **10 MARS 2026**